



Compte-rendu
de la réunion du
Conseil Municipal
du
30 mai 2017

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain Marchal.

Date de la Convocation : le 23 mai 2017

PRESENTS : Alain MARCHAL, Rémy BRULE, Alain PIERS, Céline OLIVIER, Claire MARQUENIE, Michel LEQUITTE, Jean-Eudes DAVID, Alain GILLOT, Christel BARBOTEAU, Françoise BLANCHARD, Martial GUYOT, Sandrine BARBIER, Soizig TEXIER, Anne MOISAN, Virginie SABLE, Jérôme FABLET, Yoann BEUNEL, Cindy LE ROCH

ABSENT DONNANT POUVOIR :

Mme Marie-Paule DENIOS donnant pouvoir à Virginie SABLE

ABSENTS : Carole CHOPELIN, Denis BARRE

Membres en exercice : 21

Membres présents : 18

Membres absents : 3

Procurations : 1

Votants : 19

Mme Anne MOISAN a été élue secrétaire de séance

1- REGULARISATION FONCIERE : PRIX DE CESSION ET D'ACHAT

Monsieur le Maire précise que suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 au 16 mai 2017 et au regard des conclusions du commissaire enquêteur il est proposé de valider les cessions et échanges de terrains. Le tableau ci-après rappelle les différents lieux concernés.

<i>Date délibération</i>	<i>Lieu</i>	<i>Type</i>	<i>Personnes concernées</i>	<i>Estimatif domaines et prix proposé</i>	<i>Nature de l'acte proposée</i>	<i>Avis commissaire enquêteur</i>
25/10/16	Les Prescles	Délaissé voie communale	M. et Mme Chefdor Gildas	1,50 € le m ²	Administratif	Favorable
03/04/17	La Touche Poupeaux	Régularisation emprise foncière (voie communale sur domaine privé)	M. et Mme Bernardet Mme Raoul Lydia	Sans objet Estimation 1,50 €	Administratif	Favorable
25/10/16	Launay Maréchaux	Voie communale absorbée par terrain agricole	M. et Mme Dupé	1,50 € le m ²	Administratif	Favorable

03/04/17	Les Trégouëts	Cession portion voie communale	M. et Mme Maugan – M. Gapihan Mme Bara	1,50 € le m ²	Administratif	Favorable
13/09/16	Tréviêt	Délaissé voie communale	M. et Mme Serge Duval	1,50 € le m ²	Administratif	Favorable
14/02/17	Trévero	Cession parcelle	Le Cadre Bernard	1,50 € le m ²	Administratif	Favorable
25/10/16	La Ville Guizio	Délaissé voie communale	Guyot Philippe	1,50 € le m ²	Administratif	Favorable

Vu l'avis de M. le commissaire enquêteur,
Vu l'avis des domaines,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal **décide** :

- **de fixer à 1,50 € le prix de cession des différents délaissés et parcelles,**
- **de préciser que les charges inhérentes à ces opérations sont à la charge des acquéreurs,**
- **de procéder à ces acquisitions par acte administratif,**
- **d'autoriser M. le Maire à conclure et identifier les actes administratifs de cessions,**
- **de désigner M. Brulé, 1^{er} adjoint, pour la signature des actes.**

2- SUBVENTION AU BENEFICE D'IDREA

Monsieur le Maire indique que l'association IDREA (ex GVA) qui concerne le territoire du Pays de Ploërmel et dont l'objet porte sur le développement du monde agricole et rural a sollicité une subvention auprès de la commune. Sur avis de la commission finances il est proposé de leur octroyer une aide de 120 €.

Vu l'avis de la commission finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal **décide** :

- **d'octroyer une subvention de 120 € au bénéfice de l'association IDREA,**
- **d'autoriser M. le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision**

3- DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique que suite à une omission il est nécessaire de prévoir des crédits pour intégrer certains amortissements.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal **décide** :

- **d'approuver cette disposition et d'inscrire les crédits comme suit :**

FONCTIONNEMENT					
dépenses			recettes		
6811	Dotations aux amortissements	12 325,00 €	74121	Dotation Solidarité Rurale	12 325,00 €
		12 325,00 €			12 325,00 €
INVESTISSEMENT					
dépenses			recettes		
			1641	Emprunt	- 12 325,00 €
			152	Acquisition de matériels	- 12 325,00 €
			2802	Amortissements frais d'étude PLU	764,00 €
			28041512	Amortissements frais fds concours CCVOL	10 000,00 €
			28041582	Amortissements frais SDEM	1 561,00 €
			193	Aménagement de l'Agglomération	12 325,00 €
					- €

4- DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET SALON FUNERAIRE

Monsieur le Maire explique que suite à une omission il est nécessaire de prévoir des crédits pour intégrer certains amortissements.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal **décide** :

- **d'approuver cette disposition et d'inscrire les crédits comme suit**

FONCTIONNEMENT					
dépenses			recettes		
6811	Dotations aux amortissements	310,00 €	706	Prestations de services	310,00 €
		310,00 €			310,00 €
INVESTISSEMENT					
dépenses			recettes		
			1641	Emprunt	- 310,00 €
			28188	Amort. dép. liées aux acquisitions de matériels divers	82,00 €
			28135	Amort. Dép. liées aux constructions	228,00 €
		- €			- €

5- ADMISSION EN CREANCE ETEINTE

Monsieur le Maire précise suite à une décision du Tribunal d'Instance de Vannes, la commune est invitée à admettre en créance éteinte un ensemble de titres d'un montant global de 624,00 €. Ce montant correspond à des dépenses non payées dans les services du restaurant scolaire et de la garderie.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,
Après vote ayant donné ce résultat pour : 2, contre : 6 abstention : 11

Le Conseil Municipal **décide** :

- **de ne pas admettre en créance éteinte un ensemble de titres d'un montant de 624 €.**

6- TARIF DE GROUPE DU CAMPING

Monsieur le Maire indique qu'une association de cyclotouristes regroupant une quarantaine de personnes souhaite être hébergée au camping municipal pendant deux semaines entre la fin août et le début septembre. Elle sollicite à cette occasion un tarif réduit. Il est proposé d'octroyer une réduction tarifaire exceptionnelle de 30 %.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal **décide** :

- **sous réserve de la présence minimale d'une trentaine de personnes, d'octroyer une réduction exceptionnelle de 30 % sur l'ensemble des tarifs du camping à l'association de cyclotouristes de St Marcel.**

7- TARIF DE LA SALLE DE SPECTACLES

Afin de développer la politique culturelle sous des formes variées, Monsieur le Maire propose d'accorder la gratuité de la salle de spectacles aux associations sérentaises dont l'objet porte sur la réalisation de spectacles. Seraient ainsi concernées les associations sérentaises organisatrices de spectacles ayant trait par exemple au théâtre, à la musique à la danse au cinéma ou autres formes de manifestations dédiées au public.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal **décide** :

- **du principe de gratuité de location de la salle de spectacles au bénéfice des associations culturelles sérentaises,**
- **de confier à la commission culture le soin d'examiner les conditions pratiques de la mise en œuvre de cette disposition.**

8- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE PARTAGE VOIRIE ET PATRIMOINE

M. le Maire explique que dans le cadre de la compétence voirie, les services communautaires peuvent être appelés à réaliser des travaux pour le compte des communes membres de l'EPCI. Cette relation doit être formalisée par une convention. Les tarifs applicables sont délibérés en conseil communautaire. IL est sollicité l'accord du conseil pour autoriser le Maire à signer ladite convention.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal **décide** :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention du service partagé voirie et patrimoine avec de l'Oust à Brocéliande Communauté.**

9- DISSOLUTION DU SITS AU 17 MAI 2017

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-25-1, L.5211-26 et L.5212-33 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 14 novembre 1963 autorisant la création du Syndicat intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 approuvant le schéma départemental de coopération intercommunale du Morbihan ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 avril 2016 relatif au projet de dissolution du Syndicat intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 août 2016 portant fusion de Guer Communauté, de la communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux et de la communauté de communes du Pays de La Gacilly ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 fixant le nom et le siège de la future communauté de communes issue de la fusion de Guer Communauté, de la communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux et de la communauté de communes du Pays de La Gacilly

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2016 relatif à la modification des statuts de la communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux et actant la prise de compétence transports scolaires à compter du 1er janvier 2017

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 mettant fin aux compétences du Syndicat intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Bohal le 13 juin 2016, Caro le 31 mai 2016, Malestroit le 10 mai 2016, Missiriac le 12 mai 2016, Monterrein le 24 mai 2016, Montertelot le 17 mai 2016, Pleucadeuc le 28 juillet 2016, Ploërmel le 23 juin 2016, Ruffiac le 31 mai 2016, Saint-Abraham le 8 juin 2016, Saint-Congard le 13 juin 2016, Saint-Guyomard le 31 mai 2016, Saint-Laurent-sur-Oust le 25 mai 2016, Saint-Marcel le 4 juillet 2016, Saint-Nicolas-du-Tertre le 10 mai 2016, Sérent le 10 mai 2016, Tréal le 10 mai 2016 et Val d'Oust le 19 mai 2016 favorables à la dissolution du Syndicat intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire ;

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire du 24 juin 2016 se prononçant pour la dissolution du syndicat ;

Considérant qu'en l'absence de délibération des conseils municipaux des communes de Réminiac et Saint-Martin-sur-Oust sur le projet de dissolution du Syndicat intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire, l'avis est réputé favorable ;

Considérant que la compétence transports scolaires sera également exercée par la communauté de communes « De l'Oust à Brocéliande Communauté » pour les quatre communes du syndicat (Montertelot, Monterrein, Ploërmel et Val d'Oust) situées en dehors du territoire de la communauté de communes. Des conventions pourront être signées entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes concernées.

Considérant le compte de gestion 2016 du syndicat intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire et la balance des comptes qui lui est attaché ;

La communauté de communes De l'Oust à Brocéliande communauté exerçant la compétence transport scolaire pour ses communes membres et pour les communes de Montertelot, Monterrein, Ploërmel et Val d'Oust, il est proposé un transfert direct et intégral de l'actif et du passif, et de l'ensemble des soldes des comptes de tiers et financier, du résultat d'exploitation, des restes à recouvrer, de la trésorerie, détaillés dans la balance des comptes jointe au compte de gestion dont l'excédent 2016 s'élève à 37 169.84 € arrêtés à la date du 17 mai 2017, au profit du Budget Général de la Communauté de Communes « De l'Oust à Brocéliande Communauté » et sans retour de leurs parts aux 21 communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce transfert
- **APPROUVE** la dissolution définitive du SITS au 17/05/2017 et le renoncement pour les communes membres à leur part de l'excédent
- **AUTORISE** son Maire à signer toutes les pièces administratives relatives au transfert et la dissolution.

10- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. le Maire explique qu'afin de tenir compte des évolutions d'effectif de la commune, il est nécessaire de procéder à une modification du tableau des emplois (création d'un poste d'adjoint technique et suppression d'un poste d'agent de maîtrise.)

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal **décide** :

- **au regard des besoins de service, de créer un poste d'adjoint technique et de supprimer un poste d'agent de maîtrise,**
- **d'autoriser le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision.**

11- CESSION DES ABRIBUS DEPARTEMENTAUX

M. le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental du Morbihan, suite à la Loi NOTRe et au transfert de compétence des transports routiers du Département à la Région

Bretagne, sollicite un accord pour le transfert de propriété, à titre gratuit des deux abribus situés rue de la Fontaine Saint Pierre au profit de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal **décide** :

- **d'accepter le transfert de propriété à titre gratuit des deux abribus départementaux situés rue de la Fontaine Saint Pierre,**
- **d'autoriser le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision.**

12- ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. le Maire invite le conseil à solliciter les aides du Département pour l'entretien des sentiers entrant dans le cadre du PDIPR. L'aide, pour une intervention manuelle et mécanique, est forfaitairement de 80 €/Km par an. Le linéaire concerné par la commune de Sérent est de près de 67 kms.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal **décide** :

- **de solliciter le concours financier du conseil départemental au titre de l'entretien des sentiers entrant dans le cadre du PDIPR sur la base d'un montant forfaitaire de 80 € par Km**
- **d'autoriser le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision**

13- AFFAIRES DIVERSES

a) INFORMATION SUR LES MARCHES PASSES

Le conseil est informé des principaux marchés qui ont été conclus depuis le dernier conseil. Le marché entretien de voirie a notamment été attribué à COLAS pour un montant de 54 517,70 € HT (estimation de 67 692,50 € HT).

Le conseil est avisé des virements de crédits.

b) INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN COURS

Que ce soit l'extension du musée ou la réalisation de l'accueil du camping, ces deux chantiers ont pris du retard. La réception des équipements ne pourra pas se faire en début de saison touristique.

c) POINT SUR LES PROJETS

Une esquisse du prochain lotissement de la rue du Paradis pourra être présentée lors du prochain conseil municipal.

Dans le cadre de l'aménagement de la rue des Tilleuls les estimations financières sont en cours. Une 1^{ère} réunion a été tenue en présence des concessionnaires pour arrêter le planning des travaux.

L'étude sur la mise en œuvre d'un pôle de rugby se poursuit avec différents scénarios de faisabilité technique et financière.

La réflexion sur l'aménagement de l'espace sis à proximité du pôle de service santé se poursuit. Il est notamment prévu de réaliser de nouveaux locaux pour l'accueil de professionnels. La

réalisation d'un ensemble de logements à destination des personnes âgées est également envisagée ainsi que la construction d'un espace de glisse universelle.

Le plan communal de sauvegarde progresse et devrait être finalisé avant la fin d'année.

La commune a obtenu des aides de la Région pour progresser sur le développement des activités liés aux chevaux. Une rencontre avec les professionnels de ce domaine devrait être prochainement organisée.

d) **AFFAIRES JURIDIQUES**

Dans le cadre de l'affaire opposant la commune au Ploërmelais qui a publié des photos montages ayant entraîné des actes violents et racistes sur notre commune, le Directeur de la publication a été mis en examen. L'affaire devrait être jugée au Tribunal ce 08 juin.

La Société Lidl avait déposé un recours pour s'opposer à l'extension d'Intermarché. Celui-ci n'a pas été retenu par la CNAC.

e) **QUESTIONS INTERCOMMUNALES**

Compte tenu de problèmes techniques la piscine intercommunale de Malestroit n'a pu ouvrir ses portes. En conséquence la piscine située à Sérent fonctionnera en 2017 en régie avec essentiellement du personnel communal mis à disposition de la communauté de communes.

M. le Maire souhaite vivement que la question du mode de gestion de la piscine soit réexaminée et qu'une véritable étude financière soit conduite sur ce thème.

Il est constaté un essoufflement de la participation des élus aux commissions intercommunales et ce seulement après quelques mois de fonctionnement...

M. le Maire et M. Brulé invitent les conseillers à être présent lors des réunions portant sur le SCOT. Les communes risquent en effet de perdre la maîtrise de leur développement notamment économique et la probabilité d'une forte concentration des équipements est élevée à moyen terme.

f) **PROBLEME EAUX DE RUISSELEMENT**

Un examen attentif devra être porté à la ruelle du Sérentin pour éviter les risques d'inondation des habitations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus.